

## **Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

*2A Rue de la Mer*  
*29710 POULDREUZIC*  
[info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.*

**Présents** : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

**Absente excusée** : KERVEVANT Nathalie.

**Secrétaire de séance** : BERRIVIN Annie

**Date de convocation et de transmission** : 22 Juin 2023

*Membres en exercice : 35*  
*Présents/représentés : 34*  
*Votants : 34*  
*- dont « pour » : 34*  
*- dont « contre » : 0*  
*- dont abstention : 0*

\*\*\*\*\*

**Objet 3-2 : Eau - Délégation de maîtrise d'ouvrage vers la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden sur la compétence eaux pluviales pour les réseaux de PLOVAN et LANDUDEC**

Michel BUREL, Vice-Président délégué, informe le Conseil Communautaire que pour une question de cohérence et de bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté de Communes, et de la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les Communes et la Communauté de Communes.

Ces conventions ont pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte des Communes les travaux de réseau, relevant de la compétence eaux pluviales pour les projets suivants :

- PLOVAN : réalisation d'un réseau des eaux pluviales pour le lotissement communal pour une enveloppe financière estimée à 18 000 €HT (hors actualisation) – Cf Annexe 3-2 A.
- LANDUDEC : réalisation d'un réseau des eaux pluviales pour la tranche 2 du lotissement communal pour une enveloppe financière estimée à 37 000 €HT (hors actualisation) – Cf Annexe 3-2 B.

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise la Présidente à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec les Communes de PLOVAN et LANDUDEC.**

**La Présidente,**



**Josiane KERLOCH.**

